

Commune de Cudrefin



Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 105-2025** :

Fixation du traitement et des indemnités de la municipalité
et du conseil communal

Membres de la commission :

Roland Pfister
Sylvain Baumann
Arnaud Heiniger
Didier Gattlen
Alexandre Grossu

Conseil du 2 octobre 2025

La commission, composée de Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu et Roland Pfister, chargée de l'étude du préavis 105-2025 s'est réunie le 17.09.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger, Christine Carrel et Pierre Roth. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une adaptation des indemnités aux autorités communales qui n'ont pas été révisées depuis la législature 2006-2011.

Remarques

La commission est bien consciente que les indemnités des autorités communales nécessitent une adaptation due à une plus grande exigence en matière de gouvernance locale et connaissances diverses.

Même si les montants de référence datent, les législatures précédentes n'ont pas jugé nécessaire d'augmenter ces indemnités.

La commission estime que le rattrapage de ces dernières années n'est pas justifié et que l'augmentation de 20% est surévaluée

La commission propose d'accepter les indemnités forfaitaires de la syndiculture et de la municipalité tel que présentées, mais propose une augmentation, pour les indemnités municipales et du conseil communal, de 10% en lieu et place de 20%

Ce qui fait l'objet d'un amendement de la commission des finances

Conclusion

Après discussion et étude du dossier, la commission des finances propose
d'accepter le préavis 105-2025 avec l' amendement annexé

Roland Pfister
Conseiller communal



Sylvain Baumann
Conseiller communal



Alexandre Grossu
Conseiller communal



Arnaud Heiniger
Conseiller communal



Didier Gattlen
conseiller communal



Rapport rédigé par Roland Pfister